

## L'Harmonie La Fleurantine : la rentrée et ... des projets



L'Harmonie La Fleurantine : la rentrée et ... des projets

C'est ce vendredi 6 septembre que, rappelés par leur passion et leur enthousiasme, les musiciens de l'Harmonie la Fleurantine vont reprendre leur place derrière leur pupitre. Ceux-ci sont déjà bien garnis puisque la programmation de la saison à venir impose un rythme de travail soutenu.

Dès le 23 novembre, le groupe se produira en concert pour la Sainte Cécile en l'église de Fleurance, en fin d'après-midi à 18 h, puis le lendemain, les musiciens animeront la messe comme c'est devenu la tradition. Le Concert du Jour de l'an marquera le temps fort du mois de janvier. Puis se profilera le 6 juin, avec le concert de la Fête des Mères, à Fleurance, à l'occasion duquel est prévu un échange avec une Harmonie des Pyrénées-Orientales et enfin la clôture de la saison de l'Harmonie correspondra au concert à Saint-Clar le 20 Juin. Des indiscretions font état de participations à des manifestations à l'extérieur du Gers à l'automne 2020...

Poursuivant sur la dynamique initiée la saison passée, l'association Harmonie la Fleurantine souhaite continuer à enrichir ses prestations en alignant des instruments de grande qualité. C'est pourquoi, après avoir équipé le pupitre des percussions de timbales du meilleur standard professionnel, le bureau, animé par les deux co-présidents Maxime Darroman et Kassandra Cazeneuve a déposé un projet qui a été retenu au Budget Participatif Gersois dans sa seconde édition.

Les votes sélectionnant les projets étant ouverts depuis peu, nul doute qu'ils auront toutes et tous à cœur de faire en sorte que le n° 1064 soit le numéro de l'année pour toutes celles et ceux qui les soutiennent et souhaitent les aider dans leur progression.

Une nouvelle saison s'ouvre donc, une saison comme les aiment ces musiciens, riches de promesses de musiques variées et de projets. Les cieux de Fleurance et de la Lomagne seront cette année encore, remplis de musique.

Sans attendre, chacun peut marquer son soutien, grâce à son instrument familier, ordinateur ou smartphone, à défaut, il suffit de se rendre en mairie pour exprimer son vote pour **le projet n° 1064** sur le site [budgetparticipatif.gers.fr](http://budgetparticipatif.gers.fr), et ce, jusqu'au 6 octobre.